



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Aschbacher Céline demeurant Avenue de Nivelles 45 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue de Nivelles, 45 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°567D2.

Le projet consiste en la démolition d'une véranda, la construction d'une annexe, d'un pool house et d'un sauna, et présente les caractéristiques suivantes :

- Annexe implantée en façade arrière, d'une superficie de 47m<sup>2</sup>, comprenant un rez-de-chaussée + toiture-terrasse avec aménagement d'un escalier en colimaçon contre la façade droite ;
- Construction d'un poolhouse préfabriqué en bois dans le jardin, d'une superficie de ±24m<sup>2</sup> ;
- Construction d'un sauna préfabriqué en bois dans le jardin d'une superficie de ± 7,5m<sup>2</sup>.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.VI.40-2 §1<sup>er</sup> – 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be), dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 au 30 août 2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 30 juillet 2019